

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 22 novembre 2019

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 12, 14 et 15 novembre 2019

2019 V. 486 Vœu relatif aux effectifs dans les bibliothèques et des conditions permettant l'ouverture dominicale.

Le Conseil de Paris,

Considérant le vœu déposé par Danielle Simonnet relatif aux effectifs dans les bibliothèques et des conditions permettant l'ouverture dominicale;

Considérant l'engagement de la majorité municipale quant aux conditions de travail des agents de la collectivité et notamment des personnels des bibliothèques ;

Considérant la richesse du réseau des bibliothèques parisiennes qui compte 57 bibliothèques de prêts, 10 bibliothèques patrimoniales et spécialisées et 1 bibliothèque numérique ;

Considérant le rôle prépondérant joué par les bibliothèques en faveur de l'accès de tous à la culture et aux œuvres, et du développement de la lecture chez les jeunes, comme chez les personnes éloignées de ces pratiques ;

Considérant que Paris, capitale culturelle, se doit de proposer un service en matière de lecture publique exemplaire, gratuit, accessible à tous et adapté aux modes de vie des usagers ;

Considérant que l'ensemble des personnels affectés dans les bibliothèques, par la qualité du service rendu et par l'engagement constant des agents à porter cette mission d'intérêt général, contribuent au rayonnement de Paris ;

Considérant que la politique ambitieuse de la Ville de Paris de répondre de manière adéquate aux besoins et aux nouvelles pratiques culturelles des usagers, constitue une priorité depuis le début de la mandature ;

Considérant que la prise en compte de ces nouvelles pratiques implique une évolution et une extension des horaires d'ouverture des bibliothèques ;

Considérant la hausse constante du taux de fréquentation des bibliothèques municipales ouvertes le dimanche et le succès grandissant auprès des usagers, familles et étudiants - confirmé par les

acteurs de terrain ;

Considérant que les 7 bibliothèques ouvertes le dimanche ont accueilli en 2018 près de 200 000 usagers soit une hausse de 15% par rapport à 2017 et que les chiffres du 1er semestre 2019 confirment la poursuite de cette tendance sur la fin d'année ;

Considérant que chaque projet d'ouverture du dimanche ou d'élargissement des horaires d'ouverture fait l'objet d'un dialogue social nourri et régulier avec les représentants du personnel ;

Considérant que la Ville de Paris s'est engagée à renforcer pour l'ensemble des agents contribuant au service public des bibliothèques ouvertes le dimanche la formation en matière d'hygiène et de sécurité ;

Considérant que la Ville de Paris s'est engagée à mieux accompagner dans leurs missions les agents de catégorie B en situation d'encadrement ou de responsabilité le dimanche par la mise en place d'une formation spécifique ;

Considérant que la participation du personnel des bibliothèques à l'ouverture dominicale se fait sur la base du volontariat, au rythme d'un dimanche travaillé sur cinq et d'un maximum de 10 dimanches travaillés par an ;

Sur proposition de l'exécutif,

Émet le vœu :

- Que la Ville de Paris poursuive son objectif de proposer un service en adéquation avec les besoins et pratiques des usagers par de nouvelles ouvertures le dimanche ;
- Qu'une discussion soit engagée avec les organisations syndicales dès 2019 afin de garantir une revalorisation du régime indemnitaire de la filière culturelle en bibliothèque en 2020 ;
- Que la Ville de Paris poursuive les recrutements nécessaires à l'ouverture dominicale ;
- Que cette politique d'extension se fasse de façon raisonnée et cohérente au regard de l'offre existante et des besoins identifiés sur le territoire, et concertée avec les représentants du personnel ;
- Que cet effort puisse être partagé avec le Ministère de l'Enseignement Supérieur pour une ouverture des bibliothèques universitaires le dimanche dans cette même optique de veiller aux bonnes conditions de travail des agents des bibliothèques.